Commune de
LAVEY-MORCLES

Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 12/2024

Préavis pour le dépassement de budget pour l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants par des luminaires à LEDs

(préavis N°04/2019)

Lavey, le 21 octobre 2024

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant du dépassement de budget pour l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants par des luminaires à LEDs (préavis n°04/2019)

Préambule

Le préavis 04/2019 traitant de l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants par des luminaires à LEDs a été validé par le Conseil communal le 13 juin 2019. Un budget de Fr. 220'000.- avait alors été alloué pour la réalisation de ces travaux.

Un dépassement de budget de l'ordre de Fr. 50'584.30 a dû être consenti, bouclant les travaux avec une dépense de Fr. 270'584.30, soit un dépassement global de 23%.

Situation générale

En 2019, la commune de Lavey-Morcles comptait près de 144 points lumineux, dont 93 directement concernés par l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance visant à interdire la vente d'ampoules à base de mercure depuis janvier 2015. Pour rappel, la maintenance des candélabres de la commune était effectuée par la société des Forces Motrices de l'Avançon (FMA), actuellement par la Romande Energie, conformément à une convention signée en janvier 2003. Une demande leur avait été adressée pour réaliser un état général des installations et soumettre une offre pour leur mise en conformité.

En effet, par souci de se conformer à la législation en vigueur et afin de répondre à des besoins de sécurité, d'économie et d'écologie, la Municipalité avait décidé de modifier le système d'ampoules des candélabres du village, ainsi que le remplacement des mâts ne répondant plus aux normes.

La Municipalité s'est alors ralliée aux arguments des FMA, entreprise spécialisée dans le domaine de l'énergie et chargée de l'entretien de notre éclairage public, qui préconisait de se fournir chez l'un de ses partenaires pour la sélection des modèles de luminaire.

Dépassement du budget

Secteurs	Nombre luminaires et/ou mâts selon préavis	Nombre luminaires et/ou mâts changés ou ajoutés	Différence
Route des Champs et Chemin du Courset	11	13	2
Route du Collège	3	8	5
Route de l'Arsenal	4	4	0
Route du Village Suisse	8	8	0
Rue Centrale	9	13	4
Chemin de Montaney	4	4	0
Quartier des Tèches	7	8	1
Prés-Râpets	12	12	0
Lavey-les-Bains	14	14	0
Eslex	3	3	0
Morcles	12	0	-12
Route Cantonale	0	1	1
Route Neuve et Pont du Rhône	6	14	8
TOTAL	**93**	**102**	**9**

Le tableau ci-dessus présente le nombre de luminaires prévus dans le préavis et ceux qui ont été réellement réalisés. Au total, 21 luminaires supplémentaires ont été concernés par un remplacement ou un ajout par rapport à ce qui était initialement prévu et 12 luminaires n'ont pas été remplacés dans le hameau de Morcles.

Cette différence de 9 luminaires explique en partie le dépassement.

Les luminaires supplémentaires ont été changés ou ajoutés pour les raisons suivantes :

- Certains candélabres ont été modifiés afin d'obtenir des candélabres à deux têtes (notamment à la Route du Collège), ce qui a augmenté le nombre de luminaires.
- Des candélabres supplémentaires ont dû être installés dans certaines rues afin de pouvoir répondre à la norme SN EN 13201 pour l'éclairage public.

Le tableau montre également que de nombreux luminaires ont été modifiés à la Route Neuve et sur le Pont du Rhône. Le projet ne prévoyait initialement aucun changement de luminaires à la Route Neuve et le remplacement de 6 candélabres sur le Pont du Rhône. Les 8 candélabres situés le long de la Route Neuve ont finalement fait l'objet d'une modification afin de finaliser l'ensemble du village.

Inversement, le changement de 12 luminaires prévus à Morcles n'a à ce jour pas encore été réalisé. La Municipalité prévoit d'intégrer le remplacement de ces luminaires et de leurs mâts lors de la réalisation des travaux pour les canalisations d'eau dans le village afin de profiter de la fouille qui touchera la route, notamment pour les travaux de câblage et de remplacement des tubes. Le montant concernant l'éclairage public sera intégré au futur préavis.

Secteurs	Montants prévus dans le préavis	Montants réels	Différence
Route des Champs et Chemin du Courset	Fr. 23'978.50	Fr. 56'794.50	Fr. 32'816.-
Route du Collège	Fr. 4'900.-	Fr. 29'161.25	Fr. 24'261.25
Route de l'Arsenal	Fr. 4'750.-	Fr. 4'126.-	Fr. - 624.-
Route du Village Suisse	Fr. 7'600.-	Fr. 7'600.-	Fr. 0.-
Rue Centrale	Fr. 14'250.-	Fr. 39'489.15	Fr. 25'239.15
Chemin de Montaney	Fr. 4'750.-	Fr. 6'618.30	Fr. 1'868.30
Quartier des Tèches	Fr. 9'418.40	Fr. 28'389.85	Fr. 18'971.45
Prés-Râpets	Fr. 22'834.80	Fr. 18'745.20	Fr. - 4'089.60
Lavey-les-Bains	Fr. 26'640.60	Fr. 23'981.40	Fr. - 2'659.20
Eslex	Fr. 4'093.50	Fr. 4'575.-	Fr. 481.50
Morcles	Fr. 16'374.-	Fr. 0.-	Fr. - 16'374.-
Route Cantonale	Fr. 0.-	Fr. 654.-	Fr. 654.-
Rte Neuve et Pont du Rhône	Fr. 5'700.-	Fr. 21'869.4	Fr. 16'169.40
Rabais	Fr. 0.-	Fr. -8'165.15	Fr. -8165.15
Total HT	Fr. 145'289.80	Fr. 233'838.90	Fr. 88'549.10
TVA	Fr. 11'188.20	Fr. 18'005.60	Fr. 6'817.40
Génie civil	Fr. 55'000.-	Fr. 18'739.8	Fr. - 36'260.20
Divers et imprévus	Fr. 8'522.-	Fr. 0.-	Fr. - 8'522.-
Total TTC	**Fr. 220'000.-**	**Fr. 270'584.30**	**Fr. 50'584.30**

Le tableau ci-dessus présente les coûts réels pour le remplacement de l'éclairage public. En dehors des points cités ci-dessus concernant le dépassement du budget, nous pouvons encore apporter les éléments suivants :

- Des infrastructures supplémentaires ont été modifiées sur certains tronçons, notamment à la Route des Champs, Rue Centrale et aux Tèches. L'entreprise a profité que la route soit ouverte pour les travaux du réseau d'eaux afin de modifier également les tubes et câbles des candélabres. Ce point n'était pas prévu dans les offres initiales, mais il était avantageux de profiter d'autres travaux en cours pour les réaliser.
- Un choix différent pour les LEDs a engendré une légère augmentation des coûts. Il était prévu au préalable d'installer des luminaires de modèle Ampera mini 24 LED ou 16 LED. Ce sont finalement des luminaires de modèle Ampera 32 LED qui ont été mis en place. Ce choix permet notamment une plus longue durée de vie de ces luminaires.
- Les travaux de génie civil ont quant à eux été surestimés dans l'offre pour le préavis, notamment parce que l'entreprise de génie civil a pu réaliser les travaux pour l'éclairage public conjointement à ceux du réseau d'eau, ce qui a quelque peu limité les coûts.

Synthèse

Total des travaux	:	Fr. 270'584.30
Financement	:	prélèvement sur les liquidités, sans recours à l'emprunt
Imputation	:	Bilan compte 9144.14
Amortissement	:	amortissement sur 10 ans, la première fois à la fin des travaux
Frais d'entretien annuel	:	sans supplément

CONCLUSIONS

Les travaux pour l'éclairage public ont été réalisés sur plusieurs années et la Municipalité déplore le dépassement consenti concernant ces travaux. Elle relève qu'aujourd'hui, à l'exception du secteur de Morcles, l'ensemble du village et du secteur des Bains de Lavey est équipé avec des luminaires LEDs. Ceci permet notamment de répondre aux nouvelles normes, mais également de diminuer les coûts en liens avec l'utilisation de ces luminaires. Si certains travaux supplémentaires et ajouts de luminaires ont engendré une augmentation sensible des montants estimés dans le préavis 04/2019, la commune bénéficie d'un matériel récent et fonctionnel.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 12/2024 du 21 octobre 2024 ;

- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;

- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'octroyer à la Municipalité le financement de Fr. 50'584.30 permettant de combler le dépassement de budget prévu par le préavis n° 04/2019.

Adopté en séance de la Municipalité le 5 novembre 2024.